



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 14 JUIN 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°561

Président : Michel Vachetta

Présents : Michel Vachetta, Annie Brault, Daniel Guillard, Dan Marchal, Bernard Buosi, Gérard Bouat

Excusé : Mathieu Saubin

FINALES DE COUPES :

La commission sportive remercie les clubs de St Georges de Commiers et du Pays Voironnais pour le prêt de leurs installations et pour la qualité de l'organisation de ces finales.

U13

Challenge Festival :

La finale de ce challenge a été remportée par le club de Saint Geoire en Valdaine devant Faramans

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

La Commission sportive prononce les accessions et relégations dans les championnats départementaux, saison 2021-22, sous réserves des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux

U15

Descendants de ligue : La Cote St André, MOS 3R.

D1 : Accessions en Ligue AURA : 2 accessions

Poule A : Eybens 2 termine à la 1° place, mais l'équipe une de ce club étant en R2, Eybens 2 ne peut accéder en R2.

Bourgoin 3 terminant en 2° position ne peut accéder en ligue (ce club ayant deux équipes en ligue)

Poule B : Gières terminant à la 1° place accède aux championnats de ligue.

Vallée du Guiers 2 second, accède en ligue.

Rappel des règlements sportifs :

- Le District demande au club de Gières s'il souhaite conserver sa place en D1 (À confirmer sous 8 jours).
- Le District demande au club de Gières à quel niveau Ligue il souhaite faire accéder son équipe montante : U15R2 ou 16R2.

Descentes en D2 : 4 descentes FC 2A, Charvieu, Crolles et Isle d'Abeau.

Accessions de D2 en D1 : Sassenage 1, USVO Grenoble, Gpt Vézeronce/ Dolomieu et Rives

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Descendants de ligue : Vallée du Guiers 1, Isle d'Abeau 1 et Bourgoin 2.

D1 : Accessions en U18 R2 Ligue AURA

Terminent à la première place des 2 poules Echirolles 2 et la Murette 1.

Ayant qu'une seule accession en U18 R2, afin de départager ces deux équipes, il est nécessaire d'appliquer l'article 24-1 des règlements sportifs par un mini championnat, prenant en compte le nombre de points obtenus dans les rencontres aller-retour par les équipes concernées entre les quatre premiers de chaque poule.

Echirolles 2 obtient 18 points et La Murette 1, 17 points.

Echirolles 1 évoluant en U18 R2, et Echirolles ne pouvant pas avoir 2 équipes au même niveau, Echirolles 2 ne peut accéder en R2.

De ce fait La Murette 1 accède au championnat U18 R2.

Maintien en D1 : Du fait de leur descente de ligue, Vallée du Guiers et Isle d'Abeau conservent leur place en D1.

Descentes en D2 : 9 descentes

Tour St Clair 1, St Maurice Exil 1, Gpt Artas Charantonay 1, Cote St André 1, Nivolas 1,

2 Rochers 1, Sud Isère 1, Crolles 1, Seyssinet 1.

D2, Accession en D1 : Vallée de la Gresse 1, Domarin 1.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Coupe Noël Pilot :

Le vainqueur de cette coupe est le club de la Côte St André face à Seyssins 2 sur le score de 2 / 1 . Il est très regrettable que la fin de cette finale ait été entachée d'incidents que l'on ne peut pas admettre sur un terrain de football.

Accession en Ligue U20 R2 : Eybens 2 termine 1° de la poule D1, mais ne peut accéder en ligue l'équipe 1 de ce club étant en R2. De ce fait La Côte St André accède en ligue R2.

Descentes de R2 : St Marcellin

D1 Descentes en D2 : Isle d'Abeau, Villefontaine et Vallée Bleue.

Accessions de D2 en D1 : Vallée du Guiers, Villeneuve, MOS 3R et Sassenage.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

Descendants de ligue : Seyssins 1, Pays Voironnais 1, Ver Sau 1, et Vallée du Guiers 1.

D1 : Accessions en R3 Ligue AURA :

Poule A : St André le Gaz.

Poule B : Crolles .

Concernant le 3° accédant, il faut comparer La Murette 1 et Reventin 1.

En application de l'article 24-1 des règlements sportifs

Les deux équipes terminant à la seconde place de leur poule seront départagées :

Par un mini championnat, prenant en compte le nombre de points obtenus dans les rencontres aller retour par l'équipe concernée entre les cinq premiers de chaque poule.

Sur ce mini championnat, La Murette obtient 15 points et Reventin obtient 13 points.

C'est donc la Murette 1 qui est le 3° accédant en R3.

Faisant référence au tableau des montées et descentes, 9 équipes sont descendantes en D2

Poule A : ASIEG, Gières 2, Balmes NI 1 ; Vallée de la Gresse 2,

Poule B : La Côte St André 2, Charvieu 2, Echirolles 3, Nivolas 1, Vallée du Guiers 2.

D2 : Accessions en D1 : Sassenage 2, ne peut accéder en D1 du fait de la présence de son équipe 1.

Sont accédants : Rives 1, Creys Morestel 1, Manival 2, Ruy Monceau et Villefontaine.

Descentes de D2 en D3 10 descentes :

Poule A : St Martin d'Hères 2, Les Avenières 1, Chabons 1, MOS 3R3, RO-CLAIX 1, Tunisiens 1 SMH, ASIEG 2, Faramans 1,

Il faut déterminer deux des trois neuvièmes descendants en D3 par l'application de l'article 24-5 des règlements sportifs

Equipe ex-aequo au classement de sa poule, mais classée derrière au classement particulier. (Article 23-4).

En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par le Challenge du Fair-play et Sportivité par équipe si le niveau a eu 75% d'arbitre officiel ou le ratio points/ nombre de matchs si le niveau a eu moins de 75% d'arbitre officiel.

Les 3 équipes concernées sont St Cassien 2, Sure 1 et Collines 1.

Sont descendants en D3 : Collines 1 et La Sure 1.

D3 : Accessions en D2, 7 équipes

USVO Grenoble, Seyssinet 3, Varèze 2, Reventin 2,

Il est à déterminer les 3 équipes terminant à la 2^e place de leur poule ASP Bourgoin 2, ne peut accéder en D2, du fait de l'application du règlement de la récidive club.

Sont donc montants en D2 : St Georges de Commiers 1, ECBF1 et Domarin 2.

24-5 des règlements sportifs :

Equipe ex-aequo au classement de sa poule, mais classée derrière au classement particulier. (Article 23-4).

En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par le Challenge du Fair-play et Sportivité par équipe si le niveau a eu 75% d'arbitre officiel ou le ratio points/ nombre de matchs si le niveau a eu moins de 75% d'arbitre officiel.

Descentes de D3 en D4 : 13 descentes à savoir :

Vallée de la Gresse 3, Crolles 2, Eybens 3, St Quentin sur Isère, St Hilaire de la Côte, BOSS, Virieu Valondras, Beaurepaire 1, Estrablin 2, Charvieu 3, Villefontaine 2, Billieu.

Par application des règlements sportifs, le dernier descendant est Jarrie 2.

D4 : Accessions en D3, 10 équipes :

Pont de Claix 1, Claix 1, St Antoine 1, Chatte 1, Moirans 1, LCA Foot 1, Dolomieu 2, St Quentin Fallavier 1, Cheyssieu 1, Lauzes 2,

<p>La Commission sportive a prononcé les accessions et relégations dans les championnats départementaux, saison 2021-22, sous réserves des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux</p>
--

Le Président
Michel VACHETTA

La Secrétaire
Annie BRAULT